

Le mirage d'une régulation mondiale de l'IA

Dans un contexte d'inquiétude suscitée par l'amélioration des capacités de l'intelligence artificielle, les géants du secteur réclament un ralentissement mondial. Mais celui-ci a peu de chances d'aboutir.

Où se trouve la pédale de frein ? S'agissant d'intelligence artificielle (IA), la question revient régulièrement. Dans un secteur aux enjeux financiers colossaux – les entreprises OpenAI, Anthropic, Google et Meta sont tout simplement les plus capitalisées de l'histoire –, toute tentative de régulation est âprement combattue au nom de la préservation de la croissance et de l'innovation. Sans compter que ces géants, qui détiennent l'expertise technique, semblent bien souvent tenir les autorités de régulation « captives » de leur savoir-faire. Autrement dit, la régulation ne peut pas se faire sans leur participation active – et donc, selon leurs termes.

Pourtant, voilà que ces mêmes entreprises appellent désormais de leurs vœux un ralentissement de la cadence. Attention, pas un infléchissement de la trajectoire : leur mot d'ordre est seulement de « ralentir » la course à l'IA dite « avancée ». « Pour être clair, maîtriser le rythme ne signifie pas arrêter l'entraînement des modèles ni le progrès technique, mais s'assurer que les entreprises prennent le temps nécessaire pour aligner et

sécuriser leurs modèles », explique le patron d'Anthropic Dario Amodei, dans un message publié le 12 septembre.

À son appel se sont rapidement ralliés Sam Altman (OpenAI) et Elon Musk (xAI). Alors que des incidents de cybersécurité ont fait la une de l'actualité cet été, ceux qui furent des « accélérationnistes » de la première heure se disent désormais inquiets de la puissance des derniers modèles d'IA et s'alarment bruyamment d'une possible « perte de contrôle ». En réalité, ils crient régulièrement au loup depuis 2023, mais n'ont jamais cessé pour autant de développer et commercialiser leurs modèles d'IA les plus puissants.

« Coopération », « gouvernance », « régulation » ou encore « supervision » mondiale des modèles d'IA considérés comme les plus puissants : l'idée est revenue comme une rengaine ces derniers jours, de l'Unesco à la Commission européenne en passant par l'ONU. Mercredi 23 septembre, à l'initiative de la France, le Conseil de sécurité a consacré à New York une réunion – vraisemblablement la première de son histoire – au risque de « perte de contrôle » de l'IA, auditionnant

Les « accélérationnistes » de la première heure se disent désormais inquiets de la puissance des derniers modèles d'IA et s'alarment bruyamment d'une possible « perte de contrôle ».

pour cela les principaux dirigeants de la tech.

De cette réflexion doit émerger un horizon politique, a assuré auprès de l'AFP l'ambassadeur français chargé du numérique et de l'IA, Adrien Abecassis : celui « de créer une organisation universelle » établissant des standards de protection de l'IA. À l'image, dit-il, de celles qui régulent l'industrie du transport aérien mondial ou l'énergie nucléaire.

Pour Donald Trump, a contrario, l'affaire semble entendre : toute régulation du secteur

risquerait de profiter au grand rival chinois. « Une conspiration malsaine est à l'œuvre contre l'IA et les data centers, et la seule qui s'en réjouit, c'est la Chine », a-t-il déclaré mi-septembre. Pékin, dont les champions comme Alibaba ou DeepSeek ont misé sur le modèle ouvert (open source) et n'ont plus grand-chose à envier à leurs concurrents américains, n'a pas manifesté plus d'intérêt pour une régulation internationale.

Pour l'économiste à Sciences Po Bordeaux Benjamin Bürbaumer, auteur de *Chine/États-Unis, le capitalisme contre la mondialisation* (La Découverte), on aurait tort de voir dans la rivalité entre ces deux puissances le principal obstacle à la régulation de l'IA. « Cette rivalité est surtout à l'origine des problèmes actuels, souligne-t-il. Car c'est bien pour répondre à cette concurrence, ainsi qu'à celle qui règne au sein de la Silicon Valley, que les entreprises américaines ont relâché leurs paramètres de sécurité pour débrider la puissance de leurs IA. Et maintenant, elles s'alarment de modèles « incontrôlables ».

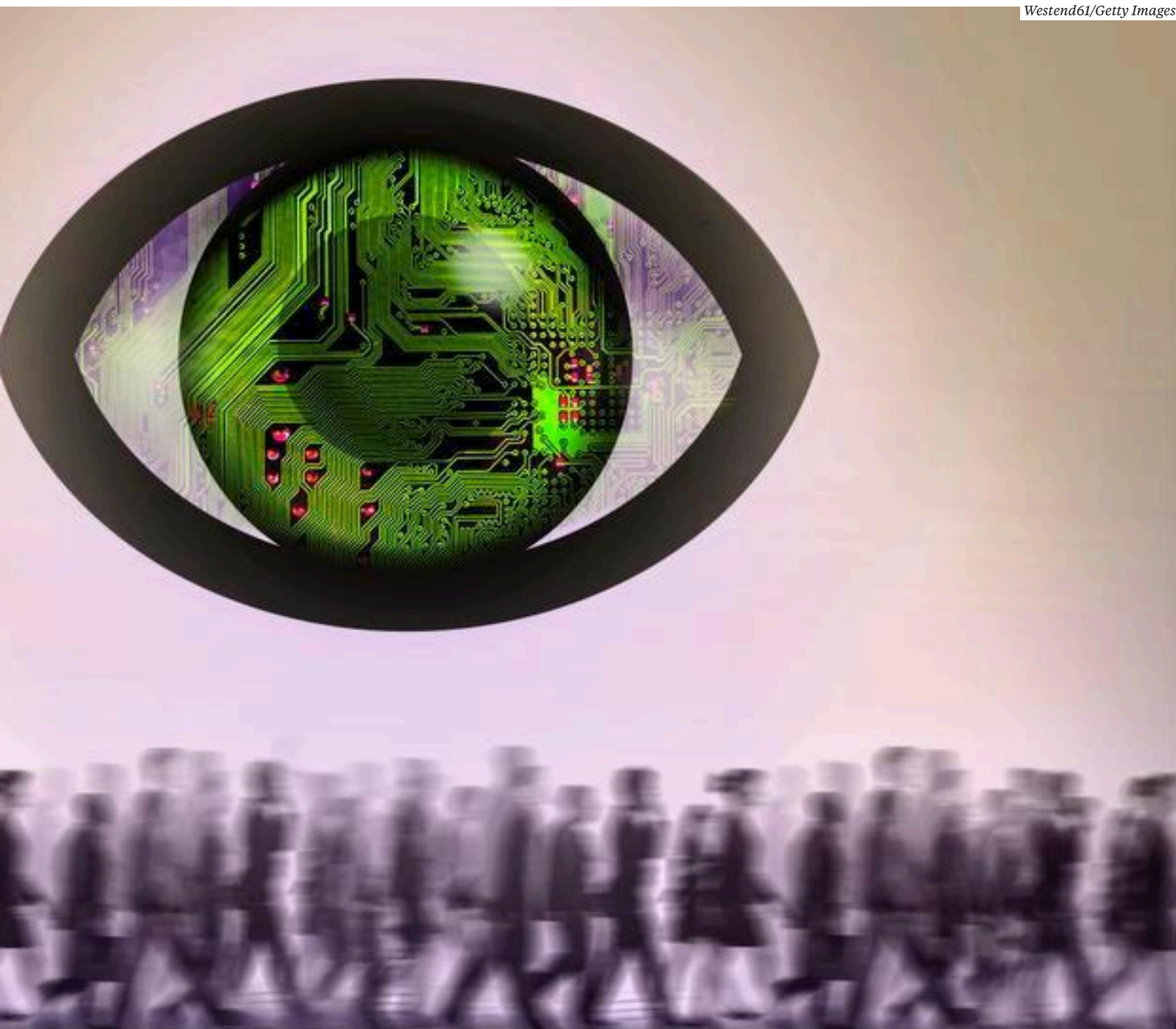
Pour ce chercheur, la volonté de ralentir affichée par les géants américains trahit en réalité leur difficulté à suivre le rythme qu'ils

ont commencé à s'imposer. « Ils ne veulent pas s'épuiser dans une concurrence trop forte entre eux, tout en gardant la Chine à bonne distance. » L'objectif étant bien de protéger l'avance américaine sur le reste du monde.

Une telle régulation, si elle voyait le jour, pourrait achever de conforter le monopole de cette poignée de mastodontes américains, en imposant des normes auxquelles seuls ces derniers seraient capables de se conformer. « C'est l'effet qu'ont eu bien des régulations du numérique jusqu'ici : refermer le marché sur les acteurs en présence », observe Charles Thibout, maître de conférences en sciences politiques à Sciences Po Strasbourg. « Le DSA et le DMA (deux des principales réglementations européennes d'Internet, NDLR), par ●●●



l'humain dans un monde qui change



Westend61/Getty Images

repères

Quelques textes internationaux

Il n'existe pas à ce jour de traité international contraignant sur l'IA. Quatre textes principaux ont été adoptés ces dernières années sur le sujet, mais ils ne sont pas contraignants dans le cas des trois premiers, ou de portée uniquement européenne dans le cas du dernier :

La recommandation de l'Unesco sur l'éthique de l'IA (25 novembre 2021). Elle a été ratifiée par les 193 États membres de l'Unesco.

Les principes directeurs du G7 en matière d'IA (30 octobre 2023). Cet accord est intervenu dans le cadre du processus dit d'Hiroshima sur l'IA générative. Il s'accompagne d'un code de conduite volontaire destiné aux développeurs d'IA.

La convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit (17 mai 2024). Elle engage les États européens, mais aussi des États tiers à l'Union (États-Unis, Japon, Canada).

Le règlement européen sur l'IA (13 juin 2024). Il encadre notamment l'utilisation de données biométriques ou de la reconnaissance faciale.

... exemple, exigent des compétences juridiques telles que les plus petits n'arrivent pas à se hisser à ces normes. »

Mais l'ONU ira-t-elle vraiment jusqu'à mettre sur pied une telle régulation ? « Les traités internationaux juridiquement contraignants, cela existe, notamment en matière d'armements », rappelle Vincent Boulanin, directeur du programme sur la gouvernance de l'IA à l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri). « Mais seuls les États qui le souhaitent sont signataires de ces traités, et cela prend toujours des années à aboutir. Sur les armes autonomes, par exemple, cela fait plus de dix ans que la discussion a commencé, et on n'a toujours pas le moindre traité international, faute d'accord entre les pays. »

Une telle régulation pourrait achever de conforter le monopole de cette poignée de mastodontes américains, en imposant des normes auxquelles seuls ces derniers seraient capables de se conformer.

Les plus critiques voient dans les soudaines velléités de régulation de l'ONU une « stratégie de communication politique » destinée à redorer son blason, alors que l'instance s'est montrée impuissante dans les guerres en Ukraine et à Gaza. Une chose est sûre : à l'heure où les États-Unis, première puissance de l'IA, n'en finissent pas de tourner le dos au multilatéralisme, l'hypothèse d'un accord très large semble mince.

Un traité international serait dans tous les cas moins contraignant qu'un texte européen. Or en matière d'IA, la réglementation européenne a déjà eu le plus grand mal à aboutir. Péniblement élaboré puis âprement négocié entre 2021 et 2024, le règlement sur l'IA (AI Act) a finalement vu sa portée réduite dans la dernière

ligne droite, notamment sous l'impulsion de la France et dans un contexte de lobbying inédit des géants de la tech à Bruxelles. Aujourd'hui, sa mise en œuvre est menacée par des paquets « omnibus » destinés à « simplifier » la législation.

« Cette situation n'est pas due à une impuissance de l'Europe à réguler, mais bien à des choix politiques », affirme l'eurodéputé écologiste David Cormand. « Nous avons des latitudes pour proposer un autre modèle et empêcher la concentration du pouvoir aux mains de quelques acteurs. »

Historiquement, dans la gouvernance d'Internet, les États sont restés largement périphériques, préférant laisser les coudees franches au secteur privé. « L'idée qui prévaut est qu'il faut laisser les entreprises, expertes

du sujet, s'autoréguler, explique Charles Thibout. C'est d'autant plus marqué que le numérique a longtemps été considéré comme le principal moteur de la croissance et de l'emploi, et a joui d'une image de modernité. Aujourd'hui encore, la plupart des dirigeants occidentaux partagent cette approche néolibérale. »

« Même dans le cadre onusien, Internet s'est toujours relativement soustrait au pouvoir des États : ceux-ci ont beaucoup plus d'autorité dans d'autres secteurs, comme les télécommunications », confirme Clément Pérarnaud, chercheur associé en science politique à la Vrije Universiteit Brussel. « Je ne vois pas pourquoi, cette fois-ci, l'ONU chercherait à mettre les États en première ligne. »

Mélinée Le Priol